



Achat d'un logement loué et résiliation dudit bail

Par **prisca92**, le **16/11/2008** à **12:42**

bonjour,
je suis en train d'acquérir un logement loué jusqu'en mars 2010, les locataires n'ayant pas exercé leur droit de préemption. Puis je récupérer le bien, une fois l'acte authentique établi, afin de l'habiter à titre personnel? A défaut, le loyer dont ils bénéficient étant nettement en-dessous du marché, puis je le réévaluer d'emblée ? ou signer, une fois propriétaire, un nouveau bail d'une durée inférieure ?
Merci d'avance